



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

*Sous la présidence de Mme Katia FIMBEL, Maire de la Commune d'Attenschwiller
et ouvre la séance à 20h00*

Présents : MM. ALLEMANN Christian, HUMM Kévin, SIMON Olivier, STARCK Régis, RICHTER Cédric, KLEIN Denis et THEVENIN Alain
MMES. CARL Christelle, SUTTER Marilyne, WIEDERKEHR Caroline, ROTH Heidi,
PODGORA Alexandra et GROSS Bernadette

Absents excusés : WIEDERKEHR Karine

Absents non excusés : /

Procurations : Mme WIEDERKEHR Karine à WIEDERKEHR Caroline

Secrétaire de séance : Christian ALLEMANN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/03/2026
2. Vote du Compte Financier Unique – CFU 2025
3. Vote des Affectations des résultats 2025
4. Vote des taux d'imposition 2026
5. Vote du Budget Général 2026
6. Périscolaire
7. Questions financières
8. Point personnel
9. Chasse
10. CCID
11. Correspondant défense
12. Feux d'artifice 2026
13. Compte-rendu des commissions
14. Divers

Mme. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et non excusés ainsi que des procurations données.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/03/2026

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres. Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer. Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections. Le procès-verbal est approuvé.

POINT 2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu la délibération n°2024.43 du 02/07/2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
 Vu l'avis de la commission des Finances du 10/04/2026 ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune d'Attenschwiller ;
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Commune d'Attenschwiller ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés et suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 854.228,62 €
 Recettes : 1.058.639,46 €

Investissement

Dépenses : 1.144.253,39 €
 Recettes : 975.222,64 €

Hors de la présence de Mme le Maire, M. Christian ALLEMANN, 1^{er} Adjoint demande au conseil municipal d'approuver ou non le Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
 Approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal
 Charge Mme le Maire de régler toutes les modalités nécessaires.

POINT 3 – VOTE DES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025

Mme le Maire présente les affectations des résultats 2025

Commune de ATTENSCHWILLER-2025		
Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice:	204 410,84	1 058 639,46 - 854 228,62
Résultat reporté N-1 (ligne 602 du CA)	877 958,80	
Résultat de clôture à affecter:	782 267,84	
Données liées à la section investissement		
Résultat de l'exercice (à affecter):	-189 020,75	975 222,64 - 1 144 253,39
Résultat reporté N-1 (ligne 801 du CA)	-518 074,84	
Résultat de clôture (hors DPU)	-684 055,39	
Restes à valoir (recettes):	0,00	
Restes à valoir (dépenses):	0,00	
SOLDES FINAUX (Résultat):	0,00	
Récapitulatif des affectations:	1 061 025,39	
Résultat de l'exercice:	894 055,39	
Excédent de financement:	0,00	

	782 287,84
	884 093,99
Total MBR:	884 093,99
Excédent reporté (ligne 002 au recettes):	88 212,28
TOTAL Affectations:	782 287,84
Résultat défectueux (ligne 002 en dépenses):	0,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les affectations des résultats 2025 du budget principal
Charge Mme le Maire de régler toutes les modalités nécessaires.

POINT 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Mme le Maire propose d'augmenter de 2 % les taux d'imposition, pour l'exercice 2026, à savoir :

	BASES d'imposition effectives 2025	TAUX 2025	BASES Prévisionnelles 2026	TAUX 2026	Produits attendus
Taxe d'Habitation	33.993	20,76%	22.800	21,18 %	5.232 €
Taxe Foncière (bâti)	1.150.095	32,07%	1.191.000	32,72 %	367.202 €
Taxe Foncière (non bâti)	32.745	94,09%	32.900	96,01 %	34.907 €

Le produit attendu pour l'année 2025 avant prélèvement FNGIR et versement des allocations compensatrices et de l'effet du coefficient correcteur s'élève à : 426.111 €

Après avis de la commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'impositions 2026 tels que définis ci-dessus

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'impositions pour l'année 2026 comme suit, Taxe d'habitation : 21,18 %, Taxe foncière bâti : 32,72 % et Taxe foncière non bâti : 96,01 %

POINT 5 – VOTE DU BUDGET GENERAL 2026

Mme le Maire donne lecture du projet du budget primitif 2026 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	427.340 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	251.000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	118.700 €
Chapitre 66	Charges financières	25 000 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500 €
Chapitre 014	Atténuation des produits	52 000 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	3.000 €
Chapitre 68	Dotations provisions	3.278 €

	TOTAL	880.818 €

- **Recettes**

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	98.212,25 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	2.150 €
Chapitre 70	Produits des services du domaine	36.464 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	739.843 €
Chapitre 74	Dotations et participations	109.205 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	55.000 €
Chapitre 76	Produits financiers	10 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50 €
Chapitre 042	Transfert au compte de résultat	22.969 €
Chapitre 78	Reprise sur amortissement dépréciation et provisions	887 €
	TOTAL	1.065.271,25 €

✚ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Dépenses**

Chapitre 001	Déficit investissement reporté	684.055,39 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	311.000 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	200 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	309.819 €
Chapitre 040	Écritures d'ordre	22.969 €
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	711 €
	TOTAL	1.328.754,39 €

- **Recettes**

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	859.055,39 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	481.918 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	3.334 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	50.000 €
	TOTAL	1.394.307,39 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
 Approuve la proposition du budget principal 2026
 Charge Mme le Maire de régler toutes les modalités nécessaires

POINT 6 – PRISCOLAIRE

Mme le Maire évoque le fonctionnement actuel du périscolaire ainsi que les divergences qui ont pu en découler. Elle partage également les dernières réunions tenues concernant la gestion du périscolaire pour la prochaine année scolaire. La création d'un comité de pilotage a été validée par les deux communes. Afin de compléter ce comité, un membre reste à désigner. Mme le Maire sollicite l'assemblée pour connaître d'éventuels volontaires. Mme Wiederkehr Caroline propose d'en faire partie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
 Approuve la création et la mise en place d'un comité de pilotage du périscolaire
 Approuve la présence de Mme Caroline Wiederkehr comme membre du comité de pilotage
 Charge Mme le Maire de régler toutes les modalités nécessaires.

POINT 7 – QUESTIONS FINANCIERES

*** 7.1 : Plantation îlot sur voirie**

Mme le Maire cède la parole à M. Allemann, 1^{er} adjoint, qui rappelle que des plantations étaient prévues sur les îlots de voirie dans le but de valoriser ces espaces tout en créant un aménagement végétal conforme aux contraintes de la voirie et facilitant l'entretien des plantations. Il présente ensuite le devis de l'entreprise MGreen, s'élevant à 11.053,86 € HT, soit 12.722,98 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
 Approuve le devis de l'entreprise MGreen pour un montant de 11.053,86 € HT soit 12.722,98 € TTC
 Charge Mme le Maire de régler toutes les modalités nécessaires.

*** 7.2 : Véhicule VTU – Pompiers**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la demande formulée par le corps des sapeurs-pompiers, sollicitant le remplacement du véhicule tout usage (VTU) actuellement en service ;
 Considérant que le véhicule existant présente un état d'usure avancé et n'est plus adapté aux missions opérationnelles ;
 Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service de secours à la population ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de donner un accord de principe pour le remplacement du véhicule tout usage (VTU) du corps des sapeurs-pompiers ;
- Fixe une enveloppe budgétaire maximale de 15.000 € pour ce projet ;
- Précise que l'enveloppe budgétaire est partagée pour moitié avec la commune de Michelbach-le-Haut ;
- Autorise Mme le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération

POINT 8 – POINT PERSONNEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Isabelle Baumann, mise à disposition par le Centre de Gestion, arrive à échéance le 21/05/2026. Elle propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an et d'augmenter son taux horaire à 15 heures, contre 2 heures actuellement. Il est également précisé que le nombre de locations est en augmentation et que Mme Baumann assure également la gestion d'une partie du transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions (Mme le Maire et M. Olivier Simon),

Approuve le renouvellement du contrat de mis à disposition de Mme Isabelle Baumann pour une durée de 1 an.

Autorise l'augmentation du taux horaire mensuel à 15h

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 9 - CHASSE

9.1 : Nouveau sociétaire lot de chasse n°3

Mme le Maire informe que le locataire du lot de chasse n°3 sollicite l'approbation pour accueillir un nouveau sociétaire, M. Yannick Fogelgesang. Elle précise que tous les documents obligatoires relatifs à cette demande lui ont été remis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour 1 abstention (Mme Caroline Wiederkehr), décide de valider l'accueil du nouveau sociétaire, M. Yannick Fogelgesang, pour le lot de chasse n°3, sous réserve de l'avis favorable de la fédération de chasse et de la participation aux formations nécessaires.

9.2 : Commission communale de chasse

Mme le Maire rappelle qu'en matière de gestion des activités cynégétiques sur notre territoire, il est nécessaire de délibérer pour désigner les membres titulaires et suppléants de la commission communale de chasse, conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'environnement. Elle souligne que cette commission joue un rôle essentiel dans l'organisation et la régulation de la chasse, l'élaboration des plans de chasse, la prévention des conflits, ainsi que dans la concertation avec les autres usagers de la nature. Mme le Maire invite l'assemblée à se porter volontaire. À cet effet, M. Denis Klein propose sa candidature en tant que membre titulaire, tandis que M. Alain Thevenin se présente pour le poste de suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Désigne les membres suivants au titre de la composition de la commission communale de chasse :

- M. Denis Klein, titulaire
- M. Alain Thevenin, suppléant

Les membres désignés ci-dessus sont nommés pour la durée du mandat municipal en cours.

En cas de vacances ou d'empêchement d'un titulaire, le suppléant désigné le remplace automatiquement.

POINT 10 – CCID

Mme le Maire explique que la CCID, ou Commission Consultative des Impôts Directs, se réunit une fois par an. Elle joue un rôle consultatif en matière de fiscalité locale, en aidant à l'évaluation précise des bases d'imposition des impôts locaux. Son objectif est de donner un avis pour assurer que les impôts soient équitables et cohérents.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission se compose de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres correspond à celui du conseil municipal. La désignation des membres sera effectuée par le directeur des services fiscaux dans les deux mois suivant le renouvellement du conseil, à partir d'une liste de 24 personnes. Mme le Maire présente une liste qu'elle a constituée, laquelle est approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

POINT 11 – CORRESPONDANT DEFENSE

Mme le Maire rappelle qu'en 2001, le gouvernement a instauré la nomination d'un correspondant Défense dans chaque conseil municipal. Ce rôle consiste à être l'interlocuteur principal pour tout ce qui concerne les armées et le devoir de mémoire. La délégation militaire départementale du Haut-Rhin représente les forces armées dans le département. Mme le Maire informe le conseil de la candidature de M. Klein Denis à ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature de M. Klein Denis, à la nomination du correspondant Défense

POINT 12 – FEUX D'ARTIFICE 2026

Mme le Maire informe le conseil municipal que le bal tricolore de 2025 a de nouveau rencontré un grand succès. La manifestation sera reconduite le 04 juillet 2026. Comme chaque année, la commune assume le financement du feu d'artifice. Pour 2025, le coût s'élevait à 3 300 € TTC. Elle propose de maintenir ce même montant pour l'édition 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve de réitérer le feu d'artifice pour l'année 2026
Approuve la limite de budget de 3.300 € pour cet évènement

POINT 13 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Mme le Maire donne la parole à M. Allemann, 1^{er} Adjoint qui présente le compte-rendu de la commission de construction qui s'est déroulée ce jour.

POINT 14 – DIVERS

✦ 14.1 : Food truck

Mme le Maire lit un courrier dans lequel il est sollicité la mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un food truck proposant des burgers faits maison, élaborés à partir de produits frais et locaux.

À l'issue de plusieurs échanges, il est décidé que le secrétariat prendra contact avec le demandeur afin de connaître les ou les jour(s) souhaité(s) ainsi que la fréquence désirée.

✦ 14.2 : Projet maison de Noël

Mme le Maire informe avoir rencontré à deux reprises, en présence de ses adjoints, un habitant de la commune souhaitant organiser une parade de Noël durant la période de l'Avent. Son projet prévoit de partir de la zone d'activité, puis de longer la rue de Paris, la rue Charles de Gaulle, la rue Wilson, pour enfin rejoindre la rue de Herré, où l'événement aurait lieu. Une documentation lui a été remise, laquelle a été distribuée à chaque membre du conseil.

Elle précise que la commune dispose déjà d'un calendrier d'évènements pour cette année, et que ces manifestations ne peuvent pas être compromises. Il est à noter que le demandeur est en train de créer une association, dont l'objectif est d'attirer du monde dans la commune, notamment via des bus, ce qui pourrait poser des problèmes de stationnement. Lors de son dernier passage en mairie, Mme le Maire lui a conseillé de se rapprocher des Associations Réunies.

M. Klein mentionne également une idée d'exposition de voitures anciennes, pouvant entrer en conflit avec le bal tricolore.

✚ 14.3 : Programme travaux 2026

M. Allemann prend la parole et énumère les travaux qui vont être faits :

- La réhabilitation du logement F5 impasse du Presbytère pour une mise en location rapide.
- L'installation d'une douche pour l'école maternelle dans les sanitaires actuel des maitresses notamment en cas d'accident.
- Le remplacement des fenêtres en bois de la cave de l'école
- La rénovation des douches de la salle polyvalente, le changement des fenêtres et la modification des portes des toilettes.
- Le changement du tapis à l'entrée de la salle polyvalente par son remplacement ou autre solution.
- Le ravalement de façade de la maison communale, pour lequel il propose de rassembler devis et documents nécessaires, avec l'intention de réaliser ces travaux l'année prochaine.

Il rappelle qu'avec l'ancien conseil municipal, il avait été évoqué la rédaction d'un règlement encadrant le versement des subventions aux associations locales. Il demande si ce projet doit être poursuivi ou non, pour une présentation lors d'une prochaine séance. L'ensemble des membres confirme la continuité de ce projet. Mme le Maire précise que le versement des subventions est délibéré en mai/juin, et que le règlement sera applicable l'année suivante.

✚ 14.4 : Toilettes mobiles

Mme le Maire informe que les toilettes mobiles ont été entièrement rénovées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle indique qu'une photo sera prise avant chaque location, et qu'un état des lieux sera effectué lors du retour, en cas de dégâts, la caution de 150 € sera encaissée. Mme le Maire précise qu'un bilan des coûts engagés pour la rénovation sera établi et envoyé aux Associations Réunies, accompagné du montant des locations dues.

M. Humm s'interroge sur la propriété des toilettes mobiles. M. Allemann répond que ces toilettes appartiennent aux associations réunies, et indique que des discussions seront engagées avec elles concernant leur gestion. En effet, jusqu'à présent, la commune se chargeait de la location des WC mobiles, de la facturation, et le montant était reversé aux associations réunies l'année suivante.

Mme le Maire informe que la Préfecture a demandé que le prochain conseil municipal se tienne le 5/06/2026, en raison des élections sénatoriales prévues le 27/09/2026, pour lesquelles il faudra élire des délégués et leurs suppléants. Elle précise que si le quorum n'est pas atteint lors de cette séance, le conseil sera convoqué à nouveau le 09/06/2026.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 05 juin 2026 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt la séance à 23h20.

 